



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles normales supérieures

Question au Gouvernement n° 1176

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Monsieur le ministre, nous nous interrogeons sur la sincérité de vos réponses.

En effet, le 10 février dernier, mon collègue Jean-Claude Guibal vous interrogeait sur les étranges modalités de création d'un nouveau mode d'entrée à l'Ecole normale supérieure.

Vous avez répondu sur un ton ironique - je me réfère au Journal officiel, page 1164 - que vous aviez été étonné de trouver dans un journal du soir le texte d'un arrêté que vous auriez pris, alors que vous n'aviez fait que demander au directeur de la recherche de vous préparer un projet, projet que vous n'aviez pas encore reçu. Or l'arrêté créant ce troisième concours, s'il était bien dans le journal du soir en question, apparaissait aussi au Journal officiel, ce même 10 février. (« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Alors, monsieur le ministre, trois hypothèses: soit vous avez délibérément caché la vérité à la représentation nationale (Huées sur les mêmes bancs); soit vous aviez oublié cet arrêté qui datait, en réalité, du 28 novembre 1998; soit vous n'êtes pas informé de ce que font en votre nom vos directeurs (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), ce qui est d'autant plus grave que le français ne serait plus que l'une des options de ce nouveau concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, j'ai dit que je n'avais pas sur mon bureau, pour signature, cet arrêté, ce qui est la stricte vérité. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. Mes chers collègues, si vous pouviez écouter la réponse !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Mais je voudrais, mesdames et messieurs les députés, m'attacher au fond d'une affaire qui préoccupe bien du monde alors qu'elle est fort simple, et je corrigerai quelques points.

D'abord, la direction de l'Ecole normale supérieure, comme celle d'autres grandes écoles, a accepté d'augmenter d'une manière significative le nombre de ses élèves provenant de pays membres de l'Union européenne.

M. Jean-Louis Debré. Répondez à la question !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Chaque école a été invitée à prendre ses décisions indépendamment. Cet arrêté a donc été préparé par l'Ecole normale supérieure, comme d'autres écoles avaient préparé le leur.

M. Jean-Louis Debré. Il a été signé par vous !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Le concours qui a été préparé

proposera quatre places. (Exclamations sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la Démocratie française et du groupe Démocratie libérale.)

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Jean-Louis Debré. Mais il ne répond pas à la question !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Par conséquent, il est absurde de penser que des Français qui, dans le concours normal, ont quarante places, pourraient choisir de se présenter à un concours qui n'en offre que quatre ! Il faudrait qu'ils ne sachent pas compter !

La création d'un tel concours est destinée à accroître le rayonnement de nos grandes écoles en Europe et à faire en sorte que les meilleurs étrangers n'aillent pas à Oxford ou à Cambridge mais viennent dans nos grandes écoles. L'Ecole nationale d'administration l'a compris, l'Ecole polytechnique aussi, et je suis content que l'Ecole normale supérieure ait fait de même. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Bravo !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Dubernard](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1176

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 1999, page 1970

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 mars 1999